



61, Rue de Richelieu– 75002 PARIS – Tél : 01 40 15 82 68 – Fax 01 40 15 85 99 – sud@culture.fr

Compte rendu du CT spécial musées du 22 juin 2015

1 – Approbation du règlement intérieur du comité technique spécial musées de la direction générale des patrimoines

Approbation à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2015

Approbation à l'unanimité.

3 – Point de situation relatif au musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye

Un projet d'organigramme du SCN du musée d'archéologie nationale a été présenté par la direction comme prévu lors du précédent comité technique du 3 avril 2015. En revanche le règlement intérieur est encore en cours d'élaboration au sein de groupes de travail et ne sera présenté qu'au prochain comité technique du 17 novembre 2015 en même temps qu'un organigramme plus abouti .

Plusieurs recrutements sont en cours ou à venir :

- un conservateur adjoint au directeur, responsable du pôle scientifique (cf. CAP des conservateurs du 23/06/15)
- un conservateur responsable de la cellule récolement
- un deuxième conservateur pour le département gallo-romain
- un monteur-installateur (arrivée prévue le 1/09/15)
- 4 agents d'accueil
- 4 agents pour le domaine

SUD Culture Solidaires s'interroge sur le positionnement dans l'organigramme du service du développement culturel et des publics, placé directement sous l'autorité du secrétaire général. Si ce service doit certes rendre des comptes d'un point de vue financier au secrétaire général, il doit en revanche s'appuyer sur l'avis scientifique du directeur et des conservateurs, en collaboration avec le pôle documentaire, quant au contenu des projets.

SUD Culture Solidaires demande également si le nouveau service « régie des œuvres et installations » bénéficiera d'un régisseur d'œuvres d'art (chargé d'études documentaires spécialité régie des œuvres). La direction du musée d'archéologie nationale répond qu'il faudra effectivement songer à un recrutement à l'avenir.

Le service de régie sera en charge des prêts aux expositions et aux mouvements des collections permanentes mais ne s'occupera pas de conservation préventive, confiée à un atelier de restauration déjà en place au sein

du musée.

SUD Culture Solidaires signale qu'un autre projet d'organigramme a été présenté à la direction par la conservation du musée d'archéologie nationale, mais qu'il n'a pas été pris en compte sous le prétexte qu'il est arrivé « trop tard » (le 19 juin). La direction doit accepter de dialoguer avec tous les services et instaurer une transversalité des unités de travail.

D'autre part, SUD Culture Solidaires demande si le recrutement d'un deuxième conservateur au sein du département gallo-romain est pertinent, sachant que le département néolithique –Âge du Bronze n'a actuellement plus de conservateur à sa tête depuis un départ en retraite.

Enfin SUD Culture Solidaires demande si le recrutement prévu par la direction à la tête de la cellule récolement d'un jeune conservateur, tout juste sorti de l'école du patrimoine, est judicieux sachant l'ampleur et la lourdeur de la tâche plus adaptée à un agent déjà expérimenté.

4- Point de situation sur le rapprochement Moreau Henner

Plusieurs recrutements sont prévus dans le cadre du rapprochement des deux établissements publics, musées Gustave Moreau et Jean-Jacques Henner, en un même établissement public sous la direction commune de Marie-Cécile Forest (décret en cours de rédaction).

- Un conservateur à temps plein au musée Henner
- 2 agents de surveillance
- Un ingénieur des services culturels au musée Henner
- Un secrétaire administratif, adjoint du secrétaire général

Les services de communication, développement des publics et documentation seront mutualisés et regroupés sous l'appellation « communication publique ».

SUD Culture Solidaires demande quand les projets scientifiques et culturels des deux établissements seront portés à la connaissance du comité technique.

La directrice des musées Moreau et Henner répond que la priorité à ce jour est donnée aux travaux de réhabilitation du musée Henner, à l'élaboration d'une politique culturelle et à l'accrochage des œuvres. Le PSC ne sera donc pas disponible avant l'année prochaine.

La directrice des musées de France invite toutefois la directrice à exposer les grands axes de son projet pour le musée Henner, à savoir :

- le rajeunissement du public (actions en direction des écoles du quartier et partenariat avec l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts)
- l'utilisation du jardin d'hiver dans le cadre d'ateliers, de concerts, d'animations diverses.
- L'accent sera mis sur la continuité des ateliers d'artistes du XIXe siècle avec les artistes contemporains

Les futurs horaires du musée Henner sont encore à définir, en prévision de l'ouverture de ce musée durant le 1^{er} trimestre 2016. De même, un assistant de prévention sera alors désigné.

5- Présentation du rapport de l'inspection générale des patrimoines relatif au C2RMF

Marie-Hélène JOLY et Jean-Christophe SIMON présentent au comité technique une synthèse de leur travail d'inspection au sein du centre de recherche et de restauration des musées de France réalisé fin 2014, début 2015, et rendu en mars 2015.

Ce rapport est un audit sur l'organisation du travail au sein du SCN ainsi qu'un examen de tous ses domaines de compétences, interventions, politique de recherche, transversalité entre départements.

Il s'agit d'un diagnostic servant de base de réflexion pour définir de nouvelles pistes d'amélioration (domaines structurel et organisationnel).

- Le contrôle scientifique pèse lourdement sur l'activité du C2RMF (commissions en régions)
- Limiter le risque juridique notamment par une remise à plat des conventions passées avec les restaurateurs
- Des moyens de communication renforcés entre les sites de Versailles et du Louvre
- Mise en place d'une programmation collégiale regroupant plusieurs départements
- Définition de projets avec d'autres partenaires (comme le laboratoire de recherche des Monuments Historiques)
- Développement d'OSCAR (Outil de Suivi de la Conservation, des Archives et de la Recherche) regroupant les demandes d'interventions de la part des musées de France
- Plus grande sélectivité sur la bases de critères affichés dans les opérations de restaurations

SUD Culture Solidaires :

1. demande à ce que le statut juridique du C2RMF soit précisé (par exemple transformation du SCN en Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel - EPCSCP) au regard des nouvelles orientations scientifiques et que les nouvelles orientations de l'établissement bénéficie de l'appui du SMF
2. pointe à nouveau les multiples risques juridiques
3. insiste sur l'importance des fonctions support. Cinq postes sont mis actuellement mis en vacance, ce qui est insuffisant. A Versailles, proposition a été faite par l'administration d'intégrer aux équipes de surveillances des agents de la filière administrative sortant de congé de longue maladie : ce choix est-il pertinent ?
4. une réorganisation spatiale des espaces du site Versailles s'avère nécessaire, quoique coûteuse (il faut actuellement passer par les ateliers de restauration pour accéder à la documentation).
5. Alerte le comité sur des problèmes récurrents de sécurité sur le site des petites écuries à Versailles
6. Alerte sur la présence d'infestations d'insectes xylophages et polyphages (vrillettes, poissons d'argent) sur le site des petites écuries à Versailles : un traitement est à envisager d'urgence !
7. Pointe le prochain départ en retraite d'ingénieurs de recherche. Seront-ils remplacés ?
8. Les organisations syndicales demandent à avoir la lettre de mission de la directrice dès qu'elle sera finalisée.

La directrice du C2RMF indique que des travaux de réorganisation intérieure et la restauration des huisseries sont en effet prévus sur des crédits Monuments Historiques. Un dialogue avec l'établissement public du château de Versailles sont également envisagés. L'archivage est à améliorer ainsi que la diffusion, notamment à travers la mise en ligne de la base de données EROS. En ce qui concerne la restauration des collections spécifiques (objets ethnologiques et œuvres composites contemporaines), un partenariat doit s'établir avec les universités et d'autres institutions spécialisées (ex. Mucem, CICRP - centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine).